

**ARRETE MINISTERIEL N°076/CAB/MIN/ECN-EF/2005 DU 28 OCTOBRE 2005
RAPPORTANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 022/CAB/MIN/ECN-EF/2005 DU 14
AVRIL 2005 PORTANT TRANSFERT DES RESERVES ET DOMAINES DE
CHASSE DE L'INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA
NATURE AU SECRETARIAT GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT,
CONSERVATION DE LA NATURE, EAUX ET FORETS.**

Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature , Eaux et Forêts,
Vu la Constitution de la Transition, spécialement à ses articles 91 et 203 ;

Vu le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 005/003 du 17 février 2005 modifiant et complétant le Décret n° 005/003
du 03 janvier 2005 portant nomination des Ministres et Vice-Ministres du Gouvernement
de Transition ;

Vu l'Ordonnance n° 78-190 du 09 mai 1978 portant statuts d'une Entreprise Publique
dénommée « Institut Congolais pour la Conservation de la Nature », en abrégé « ICCN » ;

Vu l'Arrêté départemental n° 036/DECNT/BCL/78 du 13 juillet portant transfert «
réserves et domaines de chasse » de la Division Conservation de la Nature et Gestion des
Ressources Naturelles ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 022/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 14 avril 2005 portant transfert
des domaines de chasse de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature « ICCN
» au Secrétariat Général de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts ;

En attendant les orientations de la revues institutionnelle et programme de renforcement
de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature des Jardins Zoologiques et
Botaniques du Congo ;

Vu l'urgence ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Est rapporté l'Arrêté ministériel ° 022/CAB/MIN/ECN-EF/2005 du 14 avril 2005 portant
transfert des réserves et domaines de chasse de l'ICCN au Secrétariat Général de
l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts.

Article 2 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts est
chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la de sa signature.